

Compte Rendu du Conseil municipal

Lundi 8 décembre 2014 à 20h30

Le huit décembre deux mille quatorze à vingt heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué par courrier du 1^{er} décembre 2014, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian THOMAS, Maire.

Etaient présents : Christian THOMAS – Alain CAPDEVIELLE - Hélène SABOUREUX – Franco TUBIANA - Marie-Pierre RAYMOND – Franck MICHAUD – Sandrine DELAUNAY – Myriam GUIBERTEAU – Isabelle LATOURNERIE - Marie-Christine PECHARD - Elisabeth LAURENT – Claude BACQUEY - Jean-Sébastien GERBEAU – Jean-Michel LAVIGNE.

Excusés :

Pascal BOSQ	Procuration à Franco TUBIANA
Laurence TARDIEU	Procuration à Alain CAPDEVIELLE
Romain LARCHER	Procuration à Marie-Pierre RAYMOND
Hélène BARREAU	Procuration à Marie-Christine PECHARD
Bernard POURQUIER	Procuration à Christian THOMAS

Secrétaire de séance : Sandrine DELAUNAY

Ordre du jour du Conseil municipal

PERSONNEL

- Création d'un poste d'Auxiliaire de puéricultrice principal de deuxième classe.
- Mise à disposition de personnel auprès de l'association « Les francas de Gironde ».

FINANCES

- Décision modificative n° 2/2014 - Budget Principal

ECLAIRAGE PUBLIC

- Avenant de prolongation au marché d'éclairage public.

FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE

- Transmission des convocations et notes explicatives

QUESTIONS DIVERSES

- . Présentation des grandes lignes du projet de loi de finances pour 2015.
- . Résultat du cross des collectivités
- . Agenda municipal
- . Mise à jour du site internet
- . Réunion des représentants de quartier
- . Organisation des ateliers d'étape
- . Personnel du syndicat de voirie
- . Cheminement Maternelle / Bibliothèque

SEANCE DU Lundi 8 décembre 2014 à 20 H 30

- . Stationnement bord RD 1215 et traversée des piétons.
- . Sucettes
- . Dotation d'Équipement des territoires ruraux – DETR

Désignation d'un secrétaire de séance : Sandrine DELAUNAY

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2014

Question de Sandrine DELAUNAY

Le Conseil municipal doit il être visible sur le site internet de la commune avant son approbation.

Réponse de Monsieur le Maire après renseignements. Le Conseil municipal doit être affiché sous huitaine au Tableau de la Mairie. Dès lors, rien n'empêche la publication de ce dernier sur le site de la commune.

GESTION DU PERSONNEL

CREATION D'UN POSTE D' AUXILIAIRE DE PUERICULTRICE PRINCIPAL DE DEUXIEME CLASSE DEL 2014-081

Monsieur le Maire précise que le Centre de Gestion vient de nous adresser le résultat des travaux de la commission administrative paritaire qui s'est réunie le 26 novembre 2014 pour les avancements de grade 2014 par catégorie de personnel. **Ces choix ont été effectués par la commission administrative paritaire du Centre de Gestion en fonction de l'ancienneté des agents.**

Par contre, pour information, il faut savoir que, en ce qui concerne l'avancement de grade d'agent technique de 2^{ème} classe à agent technique de 1^{ère} classe, la priorité est donnée à l'examen et les avancements de grade ne peuvent être prononcés qu'à raison de 1 tous les 3 ans. Un avancement de grade a été prononcé en 2013, le prochain se fera donc à partir de 2016.

Un agent de la collectivité est concerné par un avancement de grade en temps qu'auxiliaire de puéricultrice.

Il s'agit de Valérie COUTURIER, Auxiliaire de Puéricultrice de première Classe depuis 5 ans et sept mois.

SEANCE DU Lundi 8 décembre 2014 à 20 H 30

Cet agent est en service dans la collectivité depuis 1987 et a 46 ans.

Aucun agent ne peut être nommé sans que le poste soit prévu au Tableau des effectifs, aussi, Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur la création de poste d'un auxiliaire de Puéricultrice principal de Deuxième classe à temps non complet sur une durée hebdomadaire de 30 heures.

Isabelle LATOURNERIE demande si quelqu'un sera nommé sur son ancien grade

Monsieur le Maire répond que non, de plus Valérie COUTURIER est le seul agent à être employé sur Le cadre d'emploi d'Auxiliaire de puéricultrice

Après avoir entendu ces explications, le Conseil municipal décide

A l'unanimité

- De procéder à la création d'un poste d'Auxiliaire de puéricultrice principal de deuxième classe sur un temps non complet de 30 heures avec effet au 20 décembre 2014.
- Le taux de promotion pour cette catégorie est de 100 %.

MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DES FRANCAS DE LA GIRONDE POUR LES RYTHMES SCOLAIRES – DEL 2014-082

La communauté de communes Médullienne exerce les compétences Enfance et jeunesse. Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, elle est chargée d'organiser les T.A.P.

La Mairie de Listrac-médoc met à disposition de l'Association « Les francas de Gironde » du personnel communal sur la base d'un volontariat. A ce jour 1 ATSEM et 1 Assistante d'enseignement artistique (Musique) sont mises à disposition des Francas pour la mise en œuvre des T.A.P.

Mélanie BREE qui vient de reprendre son service à l'issue d'un congé de maternité est volontaire. La commission administrative paritaire qui s'était prononcée favorablement pour les cas évoqués ci-dessus, nous demande de représenter le dossier en joignant l'avis du Comité Technique Paritaire.

Le dossier sera donc transmis au Centre de Gestion avant le 9 janvier 2015 pour être à nouveau examiné le 28 janvier.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur une mise à disposition de personnel au profit des Francas de Gironde à compter du 1^{er} février 2015 pour une durée hebdomadaire de 5 heures durant le temps scolaire.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres

- Donne son accord à la mise à disposition de personnel au profit de l'Association Les Francas de Gironde.
- Autorise Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition entre la commune et Les Francas de Gironde.

SEANCE DU Lundi 8 décembre 2014 à 20 H 30

- Le montant de la rémunération et des charges sociales versés par la commune de Listrac-médoc sera remboursé par l'Association « Les francas de Gironde » au prorata du temps de mise à disposition.

FINANCES

DECISION MODIFICATIVE N° 2/2014 – DEL 2014-083

- **Vu** l'instruction M14
- **Vu** le Budget Primitif voté le 30 avril 2014 et sa décision modificative

Monsieur le Maire donne la parole à Alain CAPDEVIELLE, Adjoint en charges des Finances.

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements budgétaires afin de permettre :

- le paiement des salaires de décembre 2014 (remplacements de personnel et recrutement de contrats d'avenir).
- La poursuite de révision du Plan local d'urbanisme qui tient compte de l'application de la loi ALLUR et des nouvelles orientations de la municipalité.

Les transcriptions budgétaires sont les suivantes :

PROJET DE DECISION MODIFICATIVE N° 2 / 2014

BUDGET PRINCIPAL

Article en augmentation				Article en diminution			
Chap	Article	Libellé	Montant	Article	Sens	Libellé	Montant

SECTION DE FONCTIONNEMENT

012	6413	Personnel non titulaire	12 000,00 €				
012	64162	Emplois d'avenir	5 000,00 €				
022	22	Dépenses imprévues	3 000,00 €				
Total dépenses			20 000,00 €	Total Dépenses			0,00 €

013	6419	Remboursement sur rémunération	5 290,00 €				
73	7325	F.P.I.C	13 210,00 €				
74	74718	Emplois aidés	1 500,00 €				
Total Recettes			20 000,00 €	Total Recettes			0,00 €

SEANCE DU Lundi 8 décembre 2014 à 20 H 30

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article en augmentation					Article en diminution				
OP	Chap	Article	Libellé	Montant	OP	Article	Sens	Libellé	Montant
117	20	202	Plan local d'urbanisme	8 700,00 €					
OFI	020	20	Dépenses imprévues	2 700,00 €					
Total dépenses				11 400,00 €	Total Dépenses				0,00 €

Article en augmentation					Article en diminution				
OP	Chap	Article	Libellé	Montant	OP	Article	Sens	Libellé	Montant
113	1323	R	Aide département	11 400,00 €					0,00 €
Total Recettes				11 400,00 €	Total Recettes				0,00 €

Alain CAPDEVIELLE précise que la commission des Finances se réunira début janvier.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur cette décision modificative.

Après avoir entendu ces explications, Le Conseil municipal décide, à l'unanimité

- De voter la décision modificative n° 2/2014.

ELAIRAGE PUBLIC

AVENANT DE PROLONGATION AU MARCHÉ D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – DEL 2014-084

Monsieur le Maire précise que le contrat d'entretien de l'éclairage public se termine au 31 décembre 2014. Le marché de remplacement des lampes non réglementaires (mercure et énergivores) effectué par le S.I.E.M n'est pas prêt, l'ouverture des plis est programmée pour le 21 décembre 2014 et il est nécessaire de poursuivre la prestation d'entretien de l'éclairage public.

Il est proposé au Conseil municipal de prolonger le marché avec Bouygues Energie Services Jusqu'au juin 2015 afin de ne pas interrompre ce service. Le tarif mensuel de cette prestation est de 708.93 € HT. (prix actualisé au 1^{er} octobre 2014).

Après avoir entendu ces explications, Le Conseil municipal décide, à l'unanimité

- De prolonger le contrat d'entretien de l'éclairage public avec la société Bouygues Energie Services aux conditions actuelles jusqu'au 30 juin 2015.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant.

FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE

TRANSMISSION DES CONVOCATIONS ET NOTES EXPLICATIVES

Au terme de l'article L 2110-10 du Code général des Collectivités territoriales, la convocation du conseil municipal est faite par le Maire. Elle indique les questions portées à l'ordre du jour. Elle est adressée aux conseillers municipaux par écrit et à leur domicile trois jours francs avant la réunion.

Avec l'introduction progressive des nouvelles technologies, le gouvernement a souhaité prévoir la dématérialisation de cette procédure. Un projet de loi est en cours d'élaboration et nous devons attendre sa parution au journal officiel. De plus, il sera nécessaire d'avoir recours à la signature électronique.

Cette délibération sera reproposée quand la loi l'autorisera et quand le service sera opérationnel.

QUESTIONS DIVERSES

PRESENTATION DES GRANDES LIGNES DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2015 par Alain CAPDEVIELLE, Adjoint aux Finances

La baisse des dotations aux collectivités prévue dans le projet de loi de finances pour 2015 et qui concerne tout particulièrement le bloc communal (communes et EPCI) est sans précédent.

Le sénat propose de ramener cette baisse de 3.67 milliards à 2.06 milliards ce qui n'est pas l'avis du gouvernement qui souhaite réduire le déficit dans des proportions acceptables.

A l'issue de l'examen de la loi de Finances le 9 décembre par le sénat, une commission mixte paritaire composée de 7 députés et de 7 sénateurs tentera de trouver une version commune. En cas d'échec le dernier mot reviendra à l'assemblée nationale.

Que comporte ce projet de loi ?

Un objectif de réduction du déficit sous le seuil des 3 %. Une croissance estimée pour 2015 à 1%.

Une baisse des dotations de 3.67 milliards.

Une inflation 2015 estimée entre 1.30% et 1.40 %, une revalorisation des bases d'imposition de 0.90 %, une augmentation des charges patronales estimée à 2%, ce qui entraîne une perte du panier du Maire de 0.50 % qui ne peut être compensée que par une augmentation des taux ou une diminution de nos marges de manœuvre.

La Dotation Globale de Fonctionnement est en diminution de 8.90 % et représente en grande partie la contribution des collectivités au redressement des comptes publics. Cet effort sera poursuivi en 2016 et 2017.

La dotation de base varie de 64.46 € pour les communes de moins de 500 h à 128.93 € pour les communes de plus de 200 000 h. Ceci marque l'effort demandé à la ruralité. L'état sans le réclamer souhaite une diminution du nombre de communes (36 000 soit 40 % des villes européennes pour seulement 19 % de la population).

La baisse de la Dotation de la commune à population constante devrait être proche de 26 000 € et dépendra du texte définitif qui sera voté.

La Dotation de solidarité rurale

Une diminution de 6.61 € par habitant est prévue soit 16 571.27 € pour 2 507 h
Pour rappel DSR 2014 : 72 221 €.

Certaines exonérations fiscales seront moins compensées

Exonérations de TH/ 18 794 € en 2014
Dotation unique de TP / 269 € en 2014

Certains abattements pourtant obligatoires seront moins compensés

Abattement de 10 % pour les deux premières personnes à charge
193 120 € en 2014, baisse présumée – 0.7 % soit 1 352.47 €

Abattement de 15 % pour les personnes à charge à partir de 3 enfants et au-delà.
29 300 € en 2014, baisse présumée – 0.7 % soit 205.10 €

Rythmes scolaires

Le fonds d'amorçage sera maintenu à 90 € par enfant et versé à la Cdc Médullienne.

Intercommunalité

DGF par Type d'EPCI

<u>Type D'EPCI</u>	<u>Dotation par habitant</u>
CDC fiscalité additionnelle	20.05
CDC à fiscalité propre	24.48
CDC à fiscalité propre bonifiée	34.06 Médullienne
Communauté d'agglomération (+ 50 000 h autour d'une ville centre de plus de 15 000 h)	45.40
Syndicat d'agglomération nouvelle	48.42
Métropoles et CU	60
Moyenne	42.13

L'Etat encourage les intercommunalités à se regrouper, le seuil des 20 000 devra être atteint en 2017, cela pose des problèmes dans certains territoires.

Le fonds de péréquation intercommunal (FPIC) évolue

2012	2013	2014	2015	2016
150 M€	360 M€	570 M€	780 M€	Plus de 1 000 M€

Par ce biais, l'état encourage les intercommunalités à mutualiser les services (personnel, traitement des ADS, etc)

Alain CAPDEVIELLE précise que l'Etat fait tout pour réduire le nombre des communes et actuellement notre Cdc comporte 17 000 habitants, ce qui nous amènera peut être à envisager des regroupements avec d'autres communautés de communes. Les petites communes devront se regrouper. Une commune nouvelle augmente sa dotation de manière significative. Dans les années à venir, nous devons faire preuve de rigueur budgétaire.

SEANCE DU Lundi 8 décembre 2014 à 20 H 30

Claude BACQUEY ajoute que l'axe LIBARDAC/BRACH n'a jamais pu être transféré au département et que les dépenses de voirie sont un souci pour les communes.

Monsieur le Maire pense qu'il serait souhaitable que la Communauté de communes prenne cette compétence, au moins pour la bande de roulement des voies intercommunales mais cela n'en prend pas le chemin.

Alain CAPDEVIELLE se dit désolé d'avoir un peu plombé l'ambiance. Il ne faut pas cependant tomber dans la sinistrose car le débat parlementaire n'est pas terminé et d'ici le 31 décembre un certain nombre de dispositions sont susceptibles d'évoluer.

Christian THOMAS ajoute qu'il sera peut-être compliqué de réaliser le self et le réaménagement des cuisines en 2016 à l'élémentaire.

Alain CAPDEVIELLE précise que deux emprunts tombent en 2018.

Myriam GUIBERTEAU déclare que les Finances des communes ne vont pas s'arranger.

Alain CAPDEVIELLE fait remarquer qu'il faudra faire des choix

Claude BACQUEY indique que Listrac-médoc ne s'arrête pas au Centre Bourg

Marie-Pierre RAYMOND Adjoint aux affaires culturelles et associatives présente les points suivants :

RESULTAT DU CROSS DES COLLECTIVITES

Le Cross du Sud-ouest à GUJAN-MESTRAS sur le site de Chante cigale est une manifestation gratuite. Notre participation est organisée par les cuviers listracais. 15 équipes composées d'athlètes de tous âges ont participé à cette compétition qui est très bien organisée.

Listrac-médoc s'est brillamment comporté en finissant 2^{ème} mais a dû céder la première place à MARSAC qui était intouchable cette année.

AGENDA MUNICIPAL

l'agenda municipal réalisé avec la collaboration de la société Infocom.(MP)

Cet agenda est financé par les encarts publicitaires, il ne coûte rien à la commune.

Une commerciale sollicite en ce moment les commerçants et artisans.

Nous envoyons les dernières mises à jour avant sa parution (prévue mi décembre).

A notre charge ensuite de le distribuer dans les boîtes aux lettres.

Le contrat qui nous lie à Infocom arrive à échéance. Est-il intéressant de continuer ce produit ?

Notre commission pense que non...

MISE A JOUR DU SITE INTERNET

La **mise à jour du site internet** Romain et moi avons rencontré Mr Chambon de la société Innovations partners qui gère actuellement notre site internet.

Il nous a montré une nouvelle version du logiciel beaucoup plus conviviale et facile d'utilisation. Cette nouvelle version n'est pas encore commercialisée, nous pourrions l'avoir à titre de test sans cout supplémentaire pour la municipalité l'an prochain (Romain)

REUNION DES REPRESENTANTS DE QUARTIERS

La première réunion avec les **représentants de quartiers**

Claude LEQUESNE (Barbat, Pontet)

Mireille JAMET (Barbat, Pontet)

Valérie SAINT MARTIN (Donissan)

Jocelyn BEC (Donissan)

Philippe ou Lydie LEKKE (Donissan)

Pascal ABRAHAM (Libardac)

René PETIET (Taudinat)

Philippe FAYE (Berniquet)

Alain et Jeanne BRIEBA (Médrac)

Eliane PERRET (Médrac)

Stéphanie DUMON (Bourg)

Franck GOBINAUD (Lafon)

Elle a réuni une douzaine de personnes + les adjoints et conseillers délégués

Prise de contact, définition du rôle.

Il nous faut maintenant communiquer pour les faire connaître et élargir le groupe (tous les quartiers n'étant pas représentés : Touleron - Le Tris et Le Fourcas)

Nous demanderons que les représentants de quartier soient présents pour la cérémonie des vœux.

ATELIERS D'ETAPE

Présentation de **Madame Hélène SABOUREUX, Adjointe aux affaires scolaires**

Mise à disposition du restaurant scolaire maternel par temps froid.

110 enfants fréquentent les TAP et sont répartis comme suit :

Salle de motricité	2 groupes
APS	2 groupes
Etape	2 groupes
Hall d'entrée	1 groupe
Préau	1 groupe

Nous avons été sollicités pour une mise à disposition du restaurant scolaire pour la période hivernale.

Myriam GUIBERTEAU trouve normal que les institutrices ne prêtent pas leur classe.

Franck MICHAUD demande si le restaurant scolaire sera propre le lendemain

Hélène SABOUREUX précise que la collectivité peut établir une convention. A l'école élémentaire, c'est nous qui nettoions.

Christian THOMAS Il va falloir réfléchir à une solution car il n'est pas question de laisser les enfants dehors par ces températures.

Franck MICHAUD On ne peut pas construire des locaux uniquement pour les TAP.

SYNDICAT DE VOIRIE

Claude BACQUEY, Conseiller municipal qui était présent à la réunion du syndicat explique la situation

Le Préfet a dissous le syndicat intercommunal de voirie

4 personnes sont aujourd'hui payées par le syndicat et ne travaillent pas, le syndicat a pu assurer les traitements jusqu'au 1^{er} décembre 2014 sur son excédent.

En 2015, le Préfet devra prendre ses responsabilités et nommer un liquidateur.

Le Centre de Gestion qui prend en charge les employés nous prend 50% de majoration. Ces personnes ont en moyenne 50 ans et nous devons les payer jusqu'à la retraite.

Un agent domicilié sur Cussac-Fort-Médoc vient de refuser un poste sur le Bassin d'Arcachon.

Quel devenir - la possibilité de reprendre les agents

Médullienne : 2

Lacanau : 1

Médoc Estuaire : 1

La possibilité de créer un nouveau syndicat sous une nouvelle forme. Pas seulement l'entretien des routes. Car lors des intempéries les employés restent dans le camion.

Le 15 décembre, une réunion où chaque commune devra être représentée permettra d'en savoir un peu plus.

CHEMINEMENT MATERNELLE / BIBLIOTHEQUE

Franck MICHAUD précise que les enfants ne peuvent rejoindre la bibliothèque en longeant la RD 1215 pour des raisons de sécurité évidentes. Une solution existe, elle serait que Monsieur Michel PRIOLLAUD cède une partie de son terrain. S'il refuse personne ne pourra nous reprocher de pas avoir essayé.

Claude BACQUEY demande si la commune envoie un courrier

Monsieur le Maire précise que cette cession si elle se fait est au bon vouloir de Monsieur PRIOLLAUD.

Myriam GUIBERTEAU ajoute que la commission des Affaires scolaires subit une pression des parents d'élèves.

Jean Sébastien GERBEAU se propose de rencontrer Monsieur PRIOLLAUD afin de discuter de cette possibilité.

STATIONNEMENT RD 1215

Sandrine DELAUNAY remarque que les parents se garent le long de la clôture du restaurant scolaire Maternel pour se rendre à l'Ecole. D'autres se garent au cimetière et traversent la RD 1215. Nous ne sommes pas à l'abri d'un accident.

Monsieur le Maire précise que dans l'aménagement du Centre bourg, il est prévu une zone à 30. Maintenant cet aménagement ne se fera pas tout de suite. Nous pouvons dès maintenant décaler la zone à 30 avant la maternelle et aménager un passage piéton. Concernant le stationnement la commission voirie avait prévu de planter des lisses car un fossé pourrait s'avérer dangereux. Pour finir, la commission devra réfléchir à sécuriser les abords de la maternelle et les accès depuis le cimetière. Nous devons demander l'avis du Conseil général.

SUCETTES

Sandrine DELAUNAY fait remarquer que nous avons de la Publicité des deux côtés et pas d'information communale.

Alain CAPDEVIELLE répond que c'est vrai, lorsque nous n'avons rien à afficher, nous pourrions faire comme Saint-Laurent et afficher une photo de Lustrac-médoc.

Monsieur le Maire ajoute qu'en ce moment nous aurions pu afficher les vœux de la municipalité.

DETR

Les dossiers de DETR doivent être déposés pour le 15 janvier 2015 en Sous Préfecture afin d'y être examinés. La commune ne déposera pas de dossier, nous devons travailler sur les dossiers pour les exercices à venir.

Les questions diverses étant épuisées, Monsieur le Maire propose de lever la séance à 22h35.